

# CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

## Séance du 17 mars 2022

### Compte rendu

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 11/03/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 17 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 18/03/2022	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Thomas MATALI, Antoine NOZAY (arrivé au point 5), Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 4).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 14	<b>Absents excusés :</b> Patrick CHRISTEL
PRESENTS..... 12	<b>Pouvoirs :</b> De Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM
VOTANTS..... 13	<b>Secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

#### **03.2022.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Sonia LEPAGE en qualité de secrétaire de séance

#### **03.2022.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 février 2022**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **03.2022.03 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Détermination du nombre d'adjoints**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la création de 3 postes d'adjoints.

#### **03.2022.04 – INTERCOMMUNALITÉ – Approbation de la Charte Européenne pour l'égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les termes de la Charte tels que présentés par Mme le Maire et d'autoriser Mme le Maire à signer la Charte et les pièces pouvant s'y rapporter.

#### **03.2022.05 – INTERCOMMUNALITÉ – Soutien à l'Ukraine**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de verser une subvention de 0,50 € par habitant à l'association de la Protection Civile ce qui représente une somme de 730 € et autorisent Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

#### **03.2022.06 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Indemnités de fonction du nouvel adjoint**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal fixent pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

#### **03.2022.07 – FINANCES – Subvention à la chambre de métiers et de l'artisanat**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement de la subvention auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat pour un montant de 25 €

### **03.2022.08 – FINANCES – Tarifs vente denrées alimentaires**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition ci-dessus

### **03.2022.09 – FINANCES – Provision pour risques – constitution de provisions pour 2022 sur le budget principal de la commune**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ce qui suit :

Pour 2022, il est proposé les conditions suivantes :

- Modalités de calcul : restes à recouvrer antérieurs à 2021 pour 4 400,54 € x 15 % = 660,08 € (arrondis à 710 €)
- Constitution d'une provision de 710,00 € inscrite au 6817
- Reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

### **03.2022.10 – PATRIMOINE – Vente du bien situé au 4 Place du Bourg**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuver la vente du bien situé au 4 place du Bourg comprenant les parcelles désignées suivant le plan de division établie par le cabinet Hamel et le prix de vente net vendeur initialement prévu.

### **03.2022.12 - Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Décisions prises par Madame le Maire entre le 18 février 2022 et le 17 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Fait à LE VERGER, le 18 mars 2022

Le Maire,  
Sylvie GALIC

